



# Libellés pour testament

Une façon unique et significative de rendre la pareille consiste à faire un don testamentaire à un (ou deux!) organisme de bienfaisance... et nous vous donnons un coup de pouce!

Voici des libellés que vous pouvez utiliser pour accompagner votre don testamentaire.

**Option 1 :** si vous léguez un pourcentage de votre reliquat (p. ex. 1 % de ce qu'il reste de votre succession après l'acquittement des dettes, le versement de dons particuliers, etc.)

« Je lègue \_\_\_\_\_ % de mon reliquat [à/au nom légal de l'organisme de bienfaisance, numéro d'enregistrement de l'organisme]. »

**Option 2 :** si vous léguez un montant précis à un organisme de bienfaisance (p. ex. 25 000 \$)

« Je donne \_\_\_\_\_ \$ [à/au nom légal de l'organisme de bienfaisance, numéro d'enregistrement de l'organisme]. »



Conseil : cherchez le nom légal et le numéro d'enregistrement de votre ou vos organismes de bienfaisance sur leur [page Volonté de faire](#)

Ensuite? Déterminez le montant de votre don. Notre [calculateur de legs](#) est un bon outil à utiliser pour entamer votre réflexion. Finalement, remettez le libellé à un(e) [notaire ou avocat\(e\) de confiance](#) qui pourra vous aider à planifier votre succession et à rédiger votre testament.

**Volonté de faire** est une campagne de sensibilisation du public qui encourage les gens à envisager différemment leurs dons de bienfaisance, et leur donne les moyens d'apporter des changements positifs avec leur testament.

**VOLONTÉ  
DE FAIRE**<sup>MD</sup>